



Assemblée générale

Distr. générale
10 juillet 2013
Français
Original: anglais

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Soixante-quatrième session

Genève, 30 septembre-4 octobre 2013

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de l'administration

Rapport sur les activités du Bureau de l'Inspecteur général

Rapport du Haut-Commissaire

Résumé

Le présent rapport a été établi conformément à la décision du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire de recevoir à sa session plénière annuelle des rapports relatifs au contrôle et à l'évaluation des programmes et de l'administration (A/AC.96/1003, par. 25.1 f) vi)), et à sa décision visant à ce que lui soient régulièrement présentés des résumés couvrant les enquêtes et les principales catégories d'investigation, le nombre de ces types d'investigation et le temps moyen consacré à la conduite de ces investigations, ainsi qu'une description des mesures disciplinaires y relatives (A/AC.96/1021, par. 24 e)). Il porte sur la période allant de la mi-2012 à la mi-2013.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–2	3
II. Système de contrôle du HCR.....	3–7	3
A. Informations générales.....	3	3
B. Décision de doter le HCR de son propre système d’audit interne.....	4–5	3
C. Prochaines étapes.....	6–7	3
III. Inspection.....	8–14	4
A. Plan et missions d’inspection.....	8–10	4
B. Méthodologie et approches.....	11–13	4
C. Collaboration avec le Corps commun d’inspection.....	14	5
IV. Investigations.....	15–19	5
A. Nombre d’affaires et rapports.....	15–16	5
B. Coordination entre le HCR et les ONG dans le cadre des investigations.....	17–18	7
C. Missions.....	19	7
V. Enquêtes ponctuelles.....	20	7

I. Introduction

1. Le Bureau de l'Inspecteur général du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a trois fonctions principales: vérifier la qualité de la gestion des opérations du HCR, enquêter sur les allégations de fautes de la part du personnel du HCR et mener, selon que de besoin, des enquêtes sur les agressions dirigées contre le personnel et les opérations du HCR ainsi que sur tout autre fait entraînant des pertes importantes ou portant atteinte à l'intégrité, à la crédibilité ou aux biens du HCR.

2. Le présent rapport décrit les faits nouveaux survenus entre juillet 2012 et juin 2013 ainsi que les activités menées par le Bureau de l'Inspecteur général au cours de cette même période.

II. Système de contrôle du HCR

A. Informations générales

3. Le budget global du HCR a doublé depuis 2008, atteignant plus de 4,3 milliards de dollars des États-Unis en 2013. Pourtant, les systèmes de contrôle du HCR n'ont pas été renforcés en conséquence. Ils restent fragmentés et les synergies entre eux doivent encore être développées. Le Comité d'audit et de contrôle indépendant, créé récemment, a d'ailleurs insisté sur le fait qu'il fallait mettre en place «des activités de contrôle interne global» au sein du HCR.

B. Décision de doter le HCR de son propre système d'audit interne

4. En juin 2013, le Haut-Commissaire a décidé d'engager les démarches nécessaires en vue de la création d'un système intégré de contrôle au sein même du HCR. Il a demandé au Bureau de l'Inspecteur général de coordonner les efforts faits par les différentes divisions pour mettre au point un plan de mise en œuvre aux fins de la création d'un service d'audit interne rattaché à un nouveau Bureau du contrôle interne, et pour superviser l'exécution de ce plan.

5. La décision de doter le HCR de son propre système d'audit interne a été prise à la lumière des conclusions et des recommandations qui ont été formulées dans deux études indépendantes commandées par le HCR en réponse aux constatations du Comité des commissaires aux comptes: l'une de ces études avait pour objectif d'évaluer les différentes solutions envisageables pour la création d'un système d'audit interne, l'autre comportait une étude de faisabilité et un plan de mise en œuvre de ce projet. Doter le HCR de son propre système d'audit interne est une étape essentielle dans la création d'un bureau des services de contrôle intégré qui regrouperait les différentes fonctions (audit interne, inspection, investigation et éventuellement évaluation – sous réserve d'un examen plus approfondi de la question).

C. Prochaines étapes

6. Un mémorandum d'accord avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) est actuellement à l'étude afin d'assurer la coordination, la coopération et la fourniture ininterrompue des services d'audit pendant la période de transition.

7. À la demande du Haut-Commissaire, une équipe spéciale présidée par l'Inspecteur général et composée de hauts représentants du Bureau de l'Inspecteur général, de la Division de la gestion administrative et financière, du Service de développement organisationnel et du Groupe de la gestion des risques de l'organisation est actuellement mise sur pied; elle sera chargée d'élaborer un plan de travail détaillé en vue de la création d'un service d'audit interne au sein du Bureau du contrôle interne, ainsi que de superviser et d'orienter la mise en œuvre de ce plan de travail. Un projet de charte du Bureau du contrôle interne a été élaboré par le Bureau de l'Inspecteur général.

III. Inspections

A. Plan et missions d'inspection

8. Le plan d'inspection de 2013 a été établi à la suite de consultations avec les bureaux régionaux, le Service de l'élaboration et de l'évaluation des politiques et la Section d'audit du Bureau des services de contrôle interne (BSCI). Pour déterminer les opérations à entreprendre, il a été tenu compte de différents facteurs de risque et problèmes de gestion, ainsi que des inspections antérieures.

9. Depuis son dernier rapport, le Bureau de l'Inspecteur général a procédé à sept inspections ordinaires des bureaux suivants: les bureaux du Bangladesh, du Botswana, de la Géorgie, de la Malaisie, du Mozambique et du Yémen; et le bureau régional de l'Arabie saoudite, ainsi que les antennes qu'il chapeaute (au Koweït et aux Émirats arabes unis). Une inspection ponctuelle a également été effectuée en Mauritanie.

10. Pendant la période considérée, le Service d'inspection a publié 9 rapports d'inspection ordinaire et 1 rapport d'inspection ponctuelle, ainsi que des mémorandums de clôture pour 5 inspections ordinaires menées en 2010 et 2011. La publication des mémorandums de clôture faisait suite à l'examen des rapports périodiques sur l'application des recommandations formulées par le Service d'inspection. Le taux d'application des recommandations (90 %) reste élevé.

B. Méthodologie et approches

11. Dix-sept cadres moyens et supérieurs en poste au siège et cinq travaillant sur le terrain ont participé à un atelier de perfectionnement sur les inspections. Cet atelier, d'une durée de deux jours, leur a permis de se perfectionner et d'acquérir les connaissances nécessaires pour participer à des missions d'inspection. Le Bureau de l'Inspecteur général dispose ainsi, en réserve, d'un personnel formé pour les missions d'inspection à venir. Les participants ont également pu se familiariser avec certains nouveaux outils lancés en 2012, notamment avec le tableau des conclusions et des observations formulées à l'issue des inspections et avec une version du Dispositif mondial de responsabilisation en matière de gestion adaptée à une utilisation dans le cadre des missions d'inspection.

12. La base de données du Service d'inspection, qui recense les conclusions et les recommandations formulées depuis 2005 à l'issue des missions d'inspection, est opérationnelle. Elle constitue une riche source d'information qui permet au Service de suivre et d'analyser les tendances et de mettre en avant les questions importantes pour le Comité de déontologie et d'application du principe de responsabilité. Elle a permis d'étayer l'analyse réalisée aux fins de la rédaction du rapport biennal publié par le Service sur les bonnes pratiques et les conclusions récurrentes (2010-2011), qui sera adressé au Comité exécutif au cours de la deuxième moitié de 2013. Elle permet également d'assurer un suivi rapide, fiable et systématique de l'application des recommandations.

13. En juin 2013, un cours d'introduction en ligne sur le rôle et la fonction de contrôle du Service d'inspection a été lancé en partenariat avec le Centre mondial d'apprentissage. Ce cours a pour objectif de familiariser le personnel du HCR, en particulier le personnel hors siège, avec les objectifs des missions d'inspection et leur déroulement.

C. Collaboration avec le Corps commun d'inspection

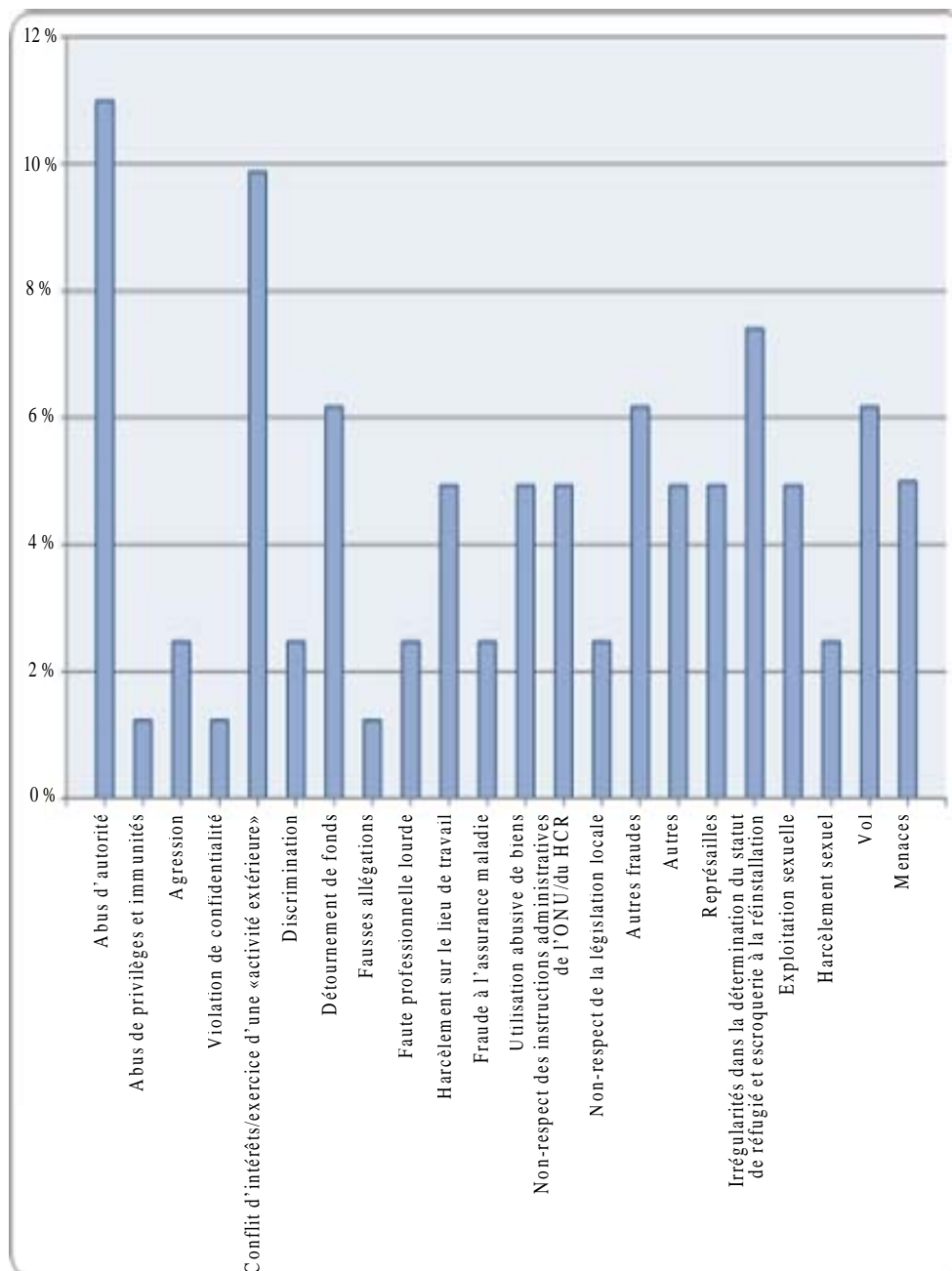
14. Le Bureau de l'Inspecteur général a continué de soutenir les travaux du Corps commun d'inspection de l'ONU en coordonnant les contributions reçues des différentes divisions du HCR en vue des examens du Corps commun d'inspection, notamment les observations concernant les projets de rapport et la suite donnée aux recommandations de cet organe. Pour améliorer la coordination, le Corps commun d'inspection a organisé une session d'information à l'intention de ses agents de contact dans toutes les divisions et tous les bureaux du HCR, au siège en novembre 2012, ainsi qu'une session de formation concernant son système de suivi en ligne, lancé en octobre 2012. Le Bureau de l'Inspecteur général a pour sa part pris de nouvelles mesures pour veiller à ce que le HCR honore l'engagement qu'il avait pris de donner suite à toutes les recommandations pertinentes du Corps commun d'inspection. Grâce à cela, en juin 2013, le HCR avait accepté près de 70 % des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection entre 2007 et 2012 et rendu compte de la suite qui leur avait été donnée. Vingt pour cent des recommandations restantes sont à l'étude. Sur les recommandations acceptées, 57 % ont été mises en œuvre et 41,5 % sont considérées comme étant en cours d'application. Le Bureau de l'Inspecteur général a particulièrement tiré profit des recommandations et des évaluations comparatives présentées dans les rapports récents du Corps commun d'inspection qui avaient trait à des domaines liés au contrôle, tels que la gestion des risques, les investigations et l'audit.

IV. Investigations

A. Nombre d'affaires et rapports

15. Au cours de la période considérée, le Bureau de l'Inspecteur général a enregistré 1 204 plaintes dont 864 portaient sur la protection et l'assistance et 202 (soit 17 %) sur des allégations de fautes. Les autres plaintes soulevaient des questions qui ne relevaient pas directement des compétences du Bureau de l'Inspecteur général. Le tableau ci-dessous recense les différents types d'affaires enregistrés:

Typologie des affaires enregistrées entre juillet 2012 et juin 2013



16. Au cours de la période considérée, le Service des investigations a ouvert 51 affaires et en a clos 101. Vingt-deux d'entre elles ont donné lieu à un rapport d'enquête communiqué à la Division de la gestion des ressources humaines, pour suite à donner, y compris l'adoption d'éventuelles mesures disciplinaires. Le nombre considérable d'investigations effectuées est le résultat des efforts concertés faits par le Service pour résorber un arriéré devenu important. Compte tenu des moyens limités du Service, le Bureau de l'Inspecteur général a fait appel à des consultants, en sus de ses 4 enquêteurs, afin de résorber cet arriéré. Sur les 101 affaires closes, 7 avaient été ouvertes en 2009, 19 en 2010, 20 en 2011, 46 en 2012 et 9 en 2013.

B. Coordination entre le HCR et les ONG dans le cadre des investigations

17. En février 2013, le Service des investigations a organisé un atelier de perfectionnement sur les investigations d'une durée de cinq jours, auquel ont participé des représentants des neuf principaux partenaires (Catholic Relief Services, le Conseil danois pour les réfugiés, Humanitarian Accountability Partnership, la Commission internationale catholique pour les migrations, l'International Medical Corps, Intersos, le Comité international de secours, la Fédération luthérienne mondiale et le Conseil norvégien pour les réfugiés). L'atelier portait essentiellement sur l'examen des documents, les techniques d'entretien et la rédaction de rapports. Les réactions de tous les participants ont été très positives. Des ateliers de ce type seront organisés à l'échelle régionale à l'intention des organisations non gouvernementales (ONG) nationales et locales. Le premier devrait avoir lieu à Islamabad en octobre 2013.

18. Les outils suivants, mis au point pour faciliter la coopération entre le HCR et les ONG dans le cadre des investigations, ont été présentés aux partenaires: des règles générales de base pour la transmission des affaires; des règles générales de base pour la communication des documents sensibles et des informations concernant les affaires; et un mandat pour les investigations menées conjointement par le HCR et les ONG. Un manuel pratique est en cours de rédaction. Il contiendra des politiques, des principes directeurs et des exemples de bonnes pratiques en matière de codes de conduite, de mécanismes de plainte et de procédures d'investigation.

C. Missions

19. Au cours de la période considérée, 18 missions d'enquête ont été menées. Elles portaient notamment sur des allégations graves faisant état d'exploitation et de violence sexuelle, de fraude financière, d'irrégularités liées à la détermination du statut de réfugié ou à la réinstallation, et d'abus d'autorité.

V. Enquêtes ponctuelles

20. Aucune enquête ponctuelle n'a été menée au cours de la période considérée.
